



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date d'envoi de la convocation : 7 mars 2025

Date de publication de la convocation : 7 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de Henri MIGNOT, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, jusqu'à l'élection de la Présidente Christèle CASTELEIN.

Secrétaire de séance : Sébastien FAGNEN

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMER Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMEL Estelle, LEROUX Sophie suppléante de HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent (Jusqu'à 19h10), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle (Jusqu'à 20h30), LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri,

MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, SEPULCHRE de CONDE Laurent suppléant de MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMIOT Florence à PERRIER Didier, BERHAULT Bernard à LAINE Sylvie, BURNOUF Elisabeth procuration à MAHIER Manuela, COUPÉ Stéphanie à SOURISSE Claudine, CRESPIAN Francis à LEMENUÉL Dominique, DUCOURET Chantal à MEDERNACH Françoise, GIOT Gilbert à MABIRE Edouard, GUILLEMETTE Nathalie à GASNIER Philippe,

HARDY René à ANNE Philippe, HAYE Laurent à LAMOTTE Jean-François (A partir de 19h10), HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HUREL Karine à VARENNE Valérie, LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie (A Partir de 20h30), LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LE PETIT Philippe à LECHEVALIER Isabelle (Jusqu'à 20h30), PELLERIN Jean-Luc à LEFER Denis, PERROTTE Thomas à LERENDU Patrick, PIC Anna à ARRIVÉ Benoît, ROUELLÉ Maurice procuration à TAVARD Agnès.

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, SIMON François.

Quorum :

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 173
Nombre de votants : 190
A l'ouverture de la séance

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 2 - Élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 3 - Élection des autres membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 4 - Délégations de pouvoir au Bureau et au Président
- 5 - Collaborateur de cabinet - maintien des emplois créés en 2020

Questions diverses.

Monsieur **Henri MIGNOT**, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires a présidé la séance jusqu'à l'élection du Président.

Il a ouvert la séance et constaté que le quorum était atteint.

Il a souhaité la bienvenue à un nouveau Conseiller communautaire, Monsieur Dominique HAUCHECORNE (commune de Vicq sur mer) et l'a déclaré officiellement installé.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur **Sébastien FAGNEN**.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 :

Monsieur MIGNOT a indiqué que le procès-verbal faisait l'objet de deux observations. Les deux correctifs sont les suivants : il convient d'écrire "contournement", et non "cantonnement" page 16, et il faut écrire "c'était par rapport" à la page 75. Les modifications ont été prises en compte.

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le Conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le Conseil communautaire prend acte.

Après avoir rappelé les modalités de vote électronique, Monsieur MIGNOT a fait procéder à un vote test avant le démarrage de l'ordre du jour.

Le conseil a choisi comme assesseurs :

- Monsieur **Gérard PARENT**
- Monsieur **Pierre-François LEJEUNE**

Délibération n° DEL2025_001

OBJET : Élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

L'élection du Président a lieu à scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Procéder** à l'élection du Président :

Après un appel à candidatures, se déclarent candidats :

- Madame **Christèle CASTELEIN**
- Monsieur **Jacques COQUELIN**

Après une présentation de chaque candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Nombre de Délégués en exercice : **192**

Nombre de votants : **190**

1^{er} tour de scrutin	
Nombre votes	190
Votes à déduire	7
Nombre de suffrages exprimés	183

Majorité absolue	92
------------------	----

Ont obtenu : Madame **Christèle CASTELEIN** : 93 (quatre-vingt-treize) voix
Monsieur **Jacques COQUELIN** : 88 (quatre-vingt-huit) voix
Monsieur **Arnaud CATHERINE** : 1 (une) voix
Madame **Karine DUVAL** : 1 (une) voix

Madame **Christèle CASTELEIN** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Délibération n° DEL2025_002
OBJET : Élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

L'élection des Vice-présidents a lieu à scrutin secret et à la majorité absolue.
Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est élu.
Le rang des Vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Procéder** à l'élection du 1^{er} Vice-président puis des suivants dans les mêmes conditions, jusqu'à atteindre le nombre fixé par le conseil communautaire :

Nombre de Délégués en exercice : 192
Nombre de votants : 190

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

La présidente a rappelé que l'élection des Vice-présidents a lieu à scrutin secret et à la majorité absolue.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. Le rang des Vice-présidents résulte de leur élection.
Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du premier Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Éric BRIENS**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

Nombre de votes	190
Votes à déduire	44
Nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

Ont obtenu : Monsieur **Eric BRIENS** : 138 (cent trente-huit) voix
Monsieur **Guy AMIOT** : 4 (quatre) voix
Monsieur **Jacques COQUELIN** : 2 (deux) voix
Monsieur **Noureddine BOUSSELMAME** : 1 (une) voix
Madame **Nicole BRANTHOMME** : 1 (une) voix

Monsieur **Éric BRIENS** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection du deuxième Vice-président.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Benoît ARRIVE**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	45
Nombre de suffrages exprimés	145
Majorité absolue	73

Ont obtenu : Monsieur **Benoît ARRIVE** : 142 (cent quarante-deux) voix
Monsieur **Jacques COQUELIN** : 2 (deux) voix
Monsieur **David MARGUERITTE** : 1 (une) voix

Monsieur **Benoît ARRIVE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection du troisième Vice-président.

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :
- Madame **Manuela MAHIER**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	15
Nombre de suffrages exprimés	175
Majorité absolue	88

Ont obtenu : Madame **Manuela MAHIER** : 172 (cent soixante-douze) voix
Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 2 (deux) voix
Madame **Christèle CASTELEIN** : 1 (une) voix

Madame **Manuela MAHIER** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du quatrième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Jacques COQUELIN**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes <u>à déduire</u>	31
Nombre de suffrages exprimés	159
Majorité absolue	80

Ont obtenu : Monsieur **Jacques COQUELIN** : 155 (cent cinquante-cinq) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Philippe ANNE** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix
Monsieur **Gilbert LEPOITTEVIN** : 1 (une) voix

Monsieur **Jacques COQUELIN** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du cinquième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :
- Madame **Odile THOMINET**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes <u>à déduire</u>	25
Nombre de suffrages exprimés	165
Majorité absolue	83

Ont obtenu : Madame **Odile THOMINET** : 156 (cent cinquante-six) voix
Monsieur **Gérard VANSTEELANT** : 2 (deux) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **André AMIOT** : 1 (une) voix
Monsieur **Benoît FIDELIN** : 1 (une) voix
Madame **Isabelle HERVY** : 1 (une) voix
Monsieur **Philippe LAMORT** : 1 (une) voix
Monsieur **David LEGOUET** : 1 (une) voix
Monsieur **Hubert LEMONNIER** : 1 (une) voix

Madame **Odile THOMINET** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée cinquième Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection du sixième Vice-président.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Yves ASSELINE**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	34
Nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

Ont obtenu : Monsieur **Yves ASSELINE** : 151 (cent cinquante-et-une) voix

Monsieur **Etienne ASSELINE** : 1 (une) voix

Monsieur **Daniel DENIS** : 1 (une) voix

Monsieur **Gilbert DOUCET** : 1 (une) voix

Monsieur **Philippe LAMORT** : 1 (une) voix

Madame **Yvonne PECORARO** : 1 (une) voix

Monsieur **Yves ASSELINE**, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé sixième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection du septième Vice-président.

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :

- Madame **Martine GRUNEWALD**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	21
Nombre de suffrages exprimés	169
Majorité absolue	85

Ont obtenu : Madame **Martine GRUNEWALD** : 161 (cent soixante-et-une) voix

Monsieur **Etienne ASSELINE** : 3 (trois) voix

Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix

Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix

Monsieur **Sédric GOURDIN** : 1 (une) voix

Monsieur **Joël GUILBERT** : 1 (une) voix

Monsieur **Fabrice RODRIGUEZ** : 1 (une) voix

Madame **Martine GRUNEWALD** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée septième Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du huitième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Philippe LAMORT**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	19
Nombre de suffrages exprimés	171
Majorité absolue	86

Ont obtenu : Monsieur **Philippe LAMORT** : 164 (cent soixante-quatre) voix
Monsieur **André AMIOT** : 1 (une) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix
Monsieur **Michel LAFOSSE** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-François LAMOTTE** : 1 (une) voix
Madame **Alexandrina LE GUILLOU** : 1 (une) voix
Madame **Yvonne PECORARO** : 1 (une) voix

Monsieur **Philippe LAMORT** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé huitième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du neuvième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Jean-René LECHATREUX**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	22
Nombre de suffrages exprimés	168
Majorité absolue	85

Ont obtenu : Monsieur **Jean-René LECHATREUX** : 156 (cent cinquante-six) voix
Madame **Isabelle LECHEVALIER** : 3 (trois) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 2 (deux) voix
Monsieur **Ralph LEJAMTEL** : 2 (deux) voix
Monsieur **Sébastien FAGNEN** : 1 (une) voix
Monsieur **Hubert LEFEVRE** : 1 (une) voix
Monsieur **Patrice LEROUX** : 1 (une) voix
Monsieur **Jacky MOUCHEL** : 1 (une) voix
Madame **Yvonne PECORARO** : 1 (une) voix

Monsieur **Jean-René LECHATREUX** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé neuvième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du dixième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Edouard MABIRE**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	21
Nombre de suffrages exprimés	169
Majorité absolue	85

Ont obtenu : Monsieur **Edouard MABIRE** : 160 (cent soixante) voix
Madame **Caroline MABIRE** : 2 (deux) voix
Madame **Florence AMIOT** : 1 (une) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Madame **Stéphanie COUPE** : 1 (une) voix
Monsieur **Daniel DENIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Jacques LESEIGNEUR** : 1 (une) voix
Madame **Yvonne PECORARO** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Louis PIQUOT** : 1 (une) voix

Monsieur **Edouard MABIRE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé dixième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du onzième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Arnaud CATHERINE**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	33
Nombre de suffrages exprimés	157
Majorité absolue	79

Ont obtenu : Monsieur **Arnaud CATHERINE** : 147 (cent quarante-sept) voix
Madame **Florence AMIOT** : 2 (deux) voix
Monsieur **Guy AMIOT** : 1 (une) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Madame **Christèle CASTELEIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Louis CAUVIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Hubert COLLAS** : 1 (une) voix

Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix
Madame **Odile THOMINET** : 1 (une) voix
Monsieur **Gérard VANSTEELANT** : 1 (une) voix

Monsieur **Arnaud CATHERINE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé onzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du douzième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :
- Madame **Nicole BELLIOU DELACOUR**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	27
Nombre de suffrages exprimés	163
Majorité absolue	82

Ont obtenu : Madame **Nicole BELLIOU DELACOUR** : 153 (cent cinquante-trois) voix
Monsieur **Jean-Marc BAUDRY** : 2 (deux) voix
Monsieur **Ralph LEJAMTEL** : 2 (deux) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
Monsieur **Daniel DENIS** : 1 (une) voix
Madame **Camille MARGUERITTE** : 1 (une) voix
Madame **Yvonne PECORARO** : 1 (une) voix
Monsieur **Gérard VANSTEELANT** : 1 (une) voix

Madame **Nicole BELLIOU DELACOUR** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée douzième Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du treizième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :
- Madame **Camille MARGUERITTE**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	69

Nombre de suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61

Ont obtenu : Madame **Camille MARGUERITTE** : 109 (cent neuf) voix
Monsieur **Frédéric LEQUILBEC** : 4 (quatre) voix
Monsieur **André AMIOT** : 1 (une) voix
Monsieur **Benoît ARRIVE** : 1 (une) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Monsieur **Benoît FIDELIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Daniel GANCEL** : 1 (une) voix
Monsieur **Jacky MARIE** : 1 (une) voix
Madame **Yvonne PECORARO** : 1 (une) voix
Monsieur **Gérard VANSTEELANT** : 1 (une) voix

Madame **Camille MARGUERITTE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée treizième Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du quatorzième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Noureddine BOUSSELMAME**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes <u>à déduire</u>	18
Nombre de suffrages exprimés	172
Majorité absolue	87

Ont obtenu : Monsieur **Noureddine BOUSSELMAME** : 168 (cent soixante-huit) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix
Monsieur **Olivier DE BOURSETTY** : 1 (une) voix
Monsieur **Jacques LESEIGNEUR** : 1 (une) voix

Monsieur **Noureddine BOUSSELMAME** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatorzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection **du quinzième Vice-président.**

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Gilles SCHMITT**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes <u>à déduire</u>	60
Nombre de suffrages exprimés	130

Majorité absolue	66
------------------	----

Ont obtenu : Monsieur **Gilles SCHMITT** : 117 (cent soixante-dix-sept) voix
Monsieur **Guy AMIOT** : 1 (une) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Madame **Elisabeth BURNOUF** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix
Madame **Françoise HAMON-BARBE** : 1 (une) voix
Madame **Isabelle LECHEVALIER** : 1 (une) voix
Monsieur **Hubert LEFEVRE** : 1 (une) voix
Monsieur **Frédéric LEQUILBEC** : 1 (une) voix
Monsieur **Patrick LERENDU** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Pierre MAUQUEST** : 1 (une) voix
Madame **Chantal RONSIN** : 1 (une) voix
Madame **Odile SANSON** : 1 (une) voix
Monsieur **François SIMON** : 1 (une) voix

Monsieur **Gilles SCHMITT** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quinzième Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération n° DEL2025_003

OBJET : Élection des autres membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

L'élection des autres membres du Bureau a lieu à scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est élu.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Procéder** à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, jusqu'à atteindre le nombre fixé par le conseil communautaire :

Nombre de Délégués en exercice : 192

Nombre de votants : 190

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 1^{er} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Dominique HEBERT**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	25
Nombre de suffrages exprimés	165
Majorité absolue	83

Ont obtenu : Monsieur **Dominique HEBERT** : 154 (cent cinquante-quatre) voix

Monsieur **Laurent HAYE** : 2 (deux) voix
 Madame **Karine HEBERT** : 2 (deux) voix
 Monsieur **Benoît ARRIVE** : 1 (une) voix
 Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix
 Monsieur **Bruno FRANCOISE** : 1 (une) voix
 Monsieur **Jacques LECOQ** : 1 (une) voix
 Monsieur **David MARGUERITTE** : 1 (une) voix
 Madame **Yvonne PECORARO** : 1 (une) voix
 Monsieur **Emmanuel VASSAL** : 1 (une) voix

Monsieur **Dominique HEBERT** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 2^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
 - Monsieur **Alain CROIZER**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	18
Nombre de suffrages exprimés	172
Majorité absolue	87

Ont obtenu : Monsieur **Alain CROIZER** : 166 (cent soixante-six) voix
 Monsieur **Francis CRESPIEN** : 2 (deux) voix
 Monsieur **Etienne ASSELINE** : 1 (une) voix
 Madame **Stéphanie COUPE** : 1 (une) voix
 Monsieur **Jean-Marie d'AIGREMONT** : 1 (une) voix
 Monsieur **Jacques LECOQ** : 1 (une) voix

Monsieur **Alain CROIZER** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 3^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
 - Monsieur **Patrick LERENDU**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	24
Nombre de suffrages exprimés	166
Majorité absolue	84

Ont obtenu : Monsieur **Patrick LERENDU** : 160 (cent soixante) voix
Monsieur **Frédéric LEQUILBEC** : 2 (deux) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Philippe GASNIER** : 1 (une) voix
Monsieur **Henri MIGNOT** : 1 (une) voix
Madame **Anna PIC** : 1 (une) voix

Monsieur **Patrick LERENDU** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 4^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Gilbert DOUCET**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	25
Nombre de suffrages exprimés	165
Majorité absolue	83

Ont obtenu : Monsieur **Gilbert DOUCET** : 158 (cent cinquante-huit) voix
Monsieur **Philippe ANNE** : 1 (une) voix
Madame **Joanna ANTOINE** : 1 (une) voix
Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Marie D'AIGREMONT** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Marie DOREY** : 1 (une) voix
Monsieur **Ghislain DUBOIS** : 1 (une) voix
Madame **Isabelle LECHEVALIER** : 1 (une) voix

Monsieur **Gilbert DOUCET** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 5^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Daniel DENIS**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	14
Nombre de suffrages exprimés	176

Majorité absolue	89
------------------	----

Ont obtenu : Monsieur **Daniel DENIS** : 165 (cent soixante-cinq) voix
 Madame **Alexandrina LE GUILLOU** : 4 (quatre) voix
 Monsieur **Henri DESTRES** : 2 (deux) voix
 Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
 Monsieur **Guy AMIOT** : 1 (une) voix
 Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
 Monsieur **Hubert LEFEVRE** : 1 (une) voix
 Madame **Françoise MEDERNACH** : 1 (une) voix

Monsieur **Daniel DENIS** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 6^{ème} POSTE
--

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
 - Monsieur **Jean-François LAMOTTE**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	15
Nombre de suffrages exprimés	175
Majorité absolue	88

Ont obtenu : Monsieur **Jean-François LAMOTTE** : 168 (cent soixante-huit) voix
 Madame **Florence AMIOT** : 1 (une) voix
 Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
 Monsieur **Daniel GANCEL** : 1 (une) voix
 Monsieur **Laurent HAYE** : 1 (une) voix
 Monsieur **Hubert LANGLOIS** : 1 (une) voix
 Monsieur **Thierry LEMONNIER** : 1 (une) voix
 Monsieur **Gérard PARENT** : 1 (une) voix

Monsieur **Jean-François LAMOTTE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 7^{ème} POSTE
--

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
 - Monsieur **Stéphane BARBE**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	21
Nombre de suffrages exprimés	169

Majorité absolue	85
------------------	----

Ont obtenu : Monsieur **Stéphane BARBE** : 161 (cent soixante-et-une) voix
Monsieur **Ralph LEJAMTEL** : 2 (deux) voix
Monsieur **Jean-Marc BAUDRY** : 1 (une) voix
Monsieur **Noureddine BOUSSELMAME** : 1 (une) voix
Monsieur **Hervé FONTAINE** : 1 (une) voix
Monsieur **Sédric GOURDIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Philippe LAMORT** : 1 (une) voix
Madame **Christiane TINCELIN** : 1 (une) voix

Monsieur **Stéphane BARBE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 8^{ème} POSTE
--

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Jean-Pierre MAUQUEST**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	20
Nombre de suffrages exprimés	170
Majorité absolue	86

Ont obtenu : Monsieur **Jean-Pierre MAUQUEST** : 166 (cent soixante-six) voix
Monsieur **Guy AMIOT** : 1 (une) voix
Monsieur **Edouard MABIRE** : 1 (une) voix
Madame **Françoise MEDERNACH** : 1 (une) voix
Monsieur **Daniel MORIN** : 1 (une) voix

Monsieur **Jean-Pierre MAUQUEST** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 9^{ème} POSTE
--

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :
- Madame **Françoise LEROSIGNOL**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	12
Nombre de suffrages exprimés	178
Majorité absolue	90

Ont obtenu : Madame **Françoise LEROSIGNOL** : 170 (cent soixante-dix) voix
Monsieur **Sébastien FAGNEN** : 2 (deux) voix

Madame **Florence AMIOT** : 1 (une) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Marc BAUDRY** : 1 (une) voix
Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
Monsieur **Jacky MARIE** : 1 (une) voix
Monsieur **Jacky MOUCHEL** : 1 (une) voix

Madame **Françoise LEROSSIGNOL** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 10^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :
- Madame **Evelyne MOUCHEL**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	16
Nombre de suffrages exprimés	174
Majorité absolue	88

Ont obtenu : Madame **Evelyne MOUCHEL** : 166 (cent soixante-six) voix
Monsieur **Serge MARTIN** : 2 (deux) voix
Madame **Florence AMIOT** : 1 (une) voix
Madame **Joanna ANTOINE** : 1 (une) voix
Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
Monsieur **Sébastien FAGNEN** : 1 (une) voix
Monsieur **Daniel MORIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Jacky MOUCHEL** : 1 (une) voix

Madame **Evelyne MOUCHEL** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 11^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Antoine DIGARD**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	190
Votes à déduire	15
Nombre de suffrages exprimés	175
Majorité absolue	88

Ont obtenu : Monsieur **Antoine DIGARD** : 172 (cent soixante-douze) voix
Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
Monsieur **Henri DESTRES** : 1 (une) voix
Monsieur **Philippe GASNIER** : 1 (une) voix

Monsieur **Antoine DIGARD** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 12^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclarent candidats :

- Madame **Sylvie LAINE**
- Monsieur **Frédéric LEQUILBEC**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes à déduire	17
Nombre de suffrages exprimés	172
Majorité absolue	87

Ont obtenu : Madame **Sylvie LAINE** : 118 (cent dix-huit) voix
Monsieur **Frédéric LEQUILBEC** : 51 (cinquante-et-une) voix
Madame **Isabelle HERVY** : 2 (deux) voix
Madame **Françoise LEROSSIGNOL** : 1 (une) voix

Madame **Sylvie LAINE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 13^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :

- Madame **Véronique MARTIN MORVAN**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes à déduire	20
Nombre de suffrages exprimés	169
Majorité absolue	85

Ont obtenu : Madame **Véronique MARTIN-MORVAN** : 166 (cent soixante-six) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Monsieur **Serge MARTIN** : 1 (une) voix
Madame **Françoise MEDERNACH** : 1 (une) voix

Madame **Véronique MARTIN-MORVAN** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 14^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Bertrand LEFRANC**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes <u>à déduire</u>	25
Nombre de suffrages exprimés	164
Majorité absolue	83

Ont obtenu : Monsieur **Bertrand LEFRANC** : 161 (cent soixante-et-une) voix
Madame **Nathalie BALDACCI** : 1 (une) voix
Monsieur **Stéphane BARBE** : 1 (une) voix
Monsieur **David LEGOUET** : 1 (une) voix

Monsieur **Bertrand LEFRANC** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 15^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :

- Monsieur **Olivier DE BOURSETTY**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes <u>à déduire</u>	16
Nombre de suffrages exprimés	173
Majorité absolue	87

Ont obtenu : Monsieur **Olivier DE BOURSETTY** : 163 (cent soixante-trois) voix
Monsieur **Jacques MARGUERIE** : 3 (trois) voix
Monsieur **Stéphane BARBE** : 2 (deux) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Antoine DIGARD** : 1 (une) voix
Monsieur **Benoît FIDELIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Hervé FONTAINE** : 1 (une) voix
Monsieur **Gérard PARENT** : 1 (une) voix

Monsieur **Olivier DE BOURSETTY** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 16^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Ralph LEJAMTEL**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes à déduire	25
Nombre de suffrages exprimés	164
Majorité absolue	83

Ont obtenu : Monsieur **Ralph LEJAMTEL** : 156 (cent cinquante-six) voix
Monsieur **Pierre-François LEJEUNE** : 2 (deux) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Guy AMIOT** : 1 (une) voix
Monsieur **Hervé FONTAINE** : 1 (une) voix
Madame **Odile LEFAIX-VERON** : 1 (une) voix
Monsieur **Bertrand LEFRANC** : 1 (une) voix
Monsieur **Gérard PARENT** : 1 (une) voix

Monsieur **Ralph LEJAMTEL** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 17^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidate :
- Madame **Catherine BIHEL**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes à déduire	27
Nombre de suffrages exprimés	162
Majorité absolue	82

Ont obtenu : Madame **Catherine BIHEL** : 152 (cent cinquante-deux) voix
Monsieur **Gilbert LEPETIT** : 2 (deux) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Pierre BERTEAUX** : 1 (une) voix
Monsieur **Franck BRISSET** : 1 (une) voix
Monsieur **Daniel GANCEL** : 1 (une) voix
Monsieur **Bertrand HULIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Dominique LEMENUEL** : 1 (une) voix
Monsieur **Morgan LEMOINE** : 1 (une) voix
Monsieur **Gérard PARENT** : 1 (une) voix

Madame **Catherine BIHEL** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 18^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **David LEGOUET**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes à déduire	38
Nombre de suffrages exprimés	151
Majorité absolue	76

Ont obtenu : Monsieur **David LEGOUET** : 142 (cent quarante-deux) voix
Monsieur **Bertrand LEFRANC** : 2 (deux) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Bernard BERHAULT** : 1 (une) voix
Madame **Lydie LEPOITTEVIN** : 1 (une) voix
Monsieur **Dominique LEMENUEL** : 1 (une) voix
Monsieur **Morgan LEMOINE** : 1 (une) voix
Monsieur **Edouard MABIRE** : 1 (une) voix
Monsieur **Sylvain VIVIER** : 1 (une) voix

Monsieur **David LEGOUET** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU : 19^{ème} POSTE

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se déclare candidat :
- Monsieur **Emmanuel VASSAL**

Il est procédé au déroulement du vote, dont les résultats sont les suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de votes	189
Votes à déduire	26
Nombre de suffrages exprimés	163
Majorité absolue	82

Ont obtenu : Monsieur **Emmanuel VASSAL** : 157 (cent cinquante-sept) voix
Madame **Anne AMBROIS** : 1 (une) voix
Monsieur **Dominique JEANNE** : 1 (une) voix
Monsieur **Gérard PARENT** : 1 (une) voix

Monsieur **Luc SOLIER** : 1 (une) voix
Madame **Valérie VARENNE** : 1 (une) voix
Monsieur **Jean-Paul VASSELIN** : 1 (une) voix

Monsieur **Emmanuel VASSAL** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération n°DEL2025_004

OBJET : Délégations de pouvoir au Bureau et au Président

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1 - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2 - de l'approbation du compte administratif,
- 3 - des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté d'Agglomération à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. portant sur les dépenses obligatoires à inscrire au budget,
- 4 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté d'Agglomération,
- 5 - de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à un établissement public,
- 6 - de la Délégation de la gestion d'un Service Public (D.S.P.),
- 7 - des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant qu'il convient, pour le bon fonctionnement et la gestion courante de la Communauté d'Agglomération, de donner délégation de certaines attributions de l'organe délibérant à la Présidente et au Bureau,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 175 - Contre : 1 - Abstentions : 13) pour :

- **Déléguer** à la Présidente et au Bureau communautaire, pendant toute la durée de leurs mandats, les attributions suivantes :

I. En matière d'urbanisme :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Donner un avis sur les documents de planification et leur évolution, sur les documents et procédures entrant dans le cadre des consultations prévues par le code de l'urbanisme, en dehors du SCOT du Cotentin.
- Autoriser le lancement des procédures de Déclaration d'Intérêt Général et de Déclaration d'Utilité Publique au titre du Code de l'Environnement et à lever les éventuelles remarques ou réserves émises par le commissaire enquêteur.

Déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- Déposer toute demande ou dossier d'autorisation d'urbanisme au nom de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et autoriser les futurs acquéreurs des biens de la Communauté d'Agglomération à déposer cette demande sur ces biens.
- Arrêter et mettre à jour l'inventaire des ZAE de l'Agglomération.

- Signer les avenants à la convention d'exercice du service commun d'instruction des actes d'application du droit des sols avec les communes.

II. En matière de Ressources humaines :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision des règlements applicables au fonctionnement et à l'utilisation des équipements et services communautaires.
 - Confier des mandats spéciaux aux conseillers communautaires et leur accorder le remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ces mandats.
 - Déterminer les quotas d'avancement de grade et échelon spécial.
 - Fixer le nombre de membres en Comité Social Territorial.
 - Participer à la protection santé.
 - Modifier le règlement de temps de travail.
 - Modifier le règlement sur les frais de mission pour les déplacements temporaires des agents et des élus.
 - Décider de l'Action sociale à destination des personnels (adhésion à un comité d'œuvre social, décisions concernant les prestations sociales).
 - Décider de la mise en œuvre du temps partiel.
 - Modifier le règlement des astreintes.
 - Décider du règlement autorisant le paiement des heures supplémentaires.
 - Décider de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.
 - Décider du règlement des vacances.
 - Décider de déléguer la compétence de référent déontologue et de lanceur d'alerte au CDG50.
- Accorder, à titre exceptionnel, des remises gracieuses sur sommes indûment perçues par un agent.

Déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision des règlements intérieurs applicables exclusivement aux agents dans l'exercice de leurs fonctions.
- Conclure les conventions de mise à disposition des services entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.
- Signer les conventions de prestation de service et de mise à disposition de personnel.
- Déterminer et attribuer, pour les agents détachés sur un emploi fonctionnel, les frais de représentation et les véhicules de fonction conformément à l'article 21 modifié de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du code des communes.
- Signer les conventions avec l'État permettant le recrutement d'agents sur les dispositifs d'emplois aidés.
- Signer les conventions de bénévolat.
- Modifier le tableau des emplois, et créer les emplois contractuels non permanents.

III – En matière de Partenariats et domaines techniques

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement d'un coût compris entre 10 000 et 100 000 €.

- Candidater à des labels et qualifications et les renouveler.
- Répondre à des appels à projets pour toute opération entrant dans les domaines de compétences de la communauté.
- Signer des conventions portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres ou toute personne morale de droit public, à prendre ou à confier, dès lors qu'il y a un intérêt à agir en commun et que les crédits sont prévus au budget, et créer les opérations pour compte de tiers nécessaires.

Déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement et n'excédant pas 10 000 €.
- Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre :
 - Signer les avenants aux conventions de délégation des aides à la pierre,
 - Attribuer les financements et agréments au profit du logement social,
 - Prendre toutes décisions relatives aux aides et conventionnements en faveur de la rénovation de l'habitat privé prises par délégation de l'ANAH.
- Attribuer aux bénéficiaires les aides individuelles propres à l'agglomération prévues dans le cadre des dispositifs d'aides en matière d'habitat tels que définis par le Conseil.
- Attribuer aux bénéficiaires les aides prévues dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à l'investissement et à l'innovation pour le commerce et l'artisanat tels que définis par le conseil.
- Signer les conventions de travaux dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau menés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Signer les conventions pour l'exploitation d'un réseau privé d'alimentation en eau potable, pour l'exploitation d'un réseau privé de collecte des eaux usées, conventions pour des lotissements.
- Signer les conventions d'individualisations de compteurs, de dépotage de matières de vidanges, de rejets d'eaux usées, de mise à disposition ou de transfert d'ouvrages.
- Signer les conventions de mise en place de prélèvements avec l'agence de l'eau.
- Signer les conventions de vente et d'achat d'eau,
- Signer les conventions d'interconnexion d'adduction en eau potable,
- Signer les contrats avec des repreneurs de matériaux recyclés et contrat avec des éco-organismes.
- Solliciter et signer les demandes de subventions ainsi que les conventions de financement au profit de la communauté en découlant, auprès des organismes publics et privés, nationaux ou européens, et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

IV- En matière de Finances :

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Autoriser les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables.

Déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestions des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions de dérogation à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat, mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après définies :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus désignées.

- Procéder à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts visée à l'article 1-2, afin de permettre la mise en œuvre rapide d'opérations de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre index, et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers.

- Contracter, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 000 euros, toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- Créer, modifier et supprimer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services.

- Rembourser les prestations aux usagers.

V – En matière de Patrimoine

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Signer les actes d'acquisition auprès des communes membres des terrains des zones d'activités communales transférées à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi Notre dans les conditions financières fixées par le rapport de la CLECT.

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers sur les Zones d'Activités Economiques, selon les tarifs en vigueur.

Déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier le classement et l'affectation de tout bien appartenant à la Communauté d'Agglomération ou mis à sa disposition au titre des compétences exercées.

- Décider de la mise à la réforme, de l'aliénation de gré à gré, de biens mobiliers.

- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses.
- Conclure et résilier toute convention d'occupation, d'entretien et de mise à disposition du domaine public ou privé, à titre gracieux ou onéreux, ainsi que les avenants correspondants, dans les conditions financières en vigueur.
- Réaliser, modifier tout acte lié à une acquisition, une cession, un échange immobilier, ou à l'exercice de droits réels immobiliers, notamment les servitudes, à l'exception des domaines délégués au Bureau dans le cadre des Zones d'Activités économiques.
- Signer, avec les communes, les procès-verbaux de transfert de biens mobiliers et immobiliers liés aux compétences de la Communauté d'Agglomération.
- Décider de l'adhésion et de l'habilitation à des services en ligne.

VI – En matière d'Assurances et juridique

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Verser au-delà de 30 000 € les indemnités de sinistre en matière d'assurance.
- Verser au-delà de 30 000 € le règlement amiable des situations litigieuses.

Déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- Verser dans la limite de 30 000 euros et accepter les indemnités de sinistre en matière d'assurance.
- Verser dans la limite de 30 000 € et percevoir le règlement amiable des situations litigieuses.
- Intenter toutes actions en justice au nom de la Communauté, devant le juge judiciaire ou le juge administratif, devant tout tribunal compétent, en demande et en défense, tant en référé qu'en première instance, appel ou cassation, et exercer toutes les voies de recours dans tous les contentieux intéressant la Communauté d'Agglomération.
- Déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la collectivité.
- Saisir et représenter la collectivité devant les instances de médiation et de conciliation.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Signer les contrats de cession, de rachat ou de licence d'exploitation de marque, de droits d'auteurs ou de droit d'exploitation d'un spectacle.

VII – En matière de Commande publique

Déléguer à la Présidente les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et/ou prévus en autorisation de programme.

- Signer les conventions constitutives de groupements de commandes qui pourraient être constituées avec un ou plusieurs acheteurs pour des besoins similaires, et ce, tant en termes de travaux, que de fournitures et de services.
 - Signer tous les avenants de transfert partiel aux marchés et accords-cadres des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin lorsque le contrat initial concerne simultanément l'exercice de compétences transférées (obligatoires, optionnelles ou facultatives) et l'exercice de compétences municipales ; sont concernés tous les marchés de fournitures, de prestations de service ou de travaux, étant entendu que ces avenants ne bouleverseront jamais l'économie générale du contrat initial et ne seront mobilisés que par les services qui les utilisaient préalablement.
 - Décider de l'adhésion aux centrales d'achat.
- Décider de l'exonération partielle ou totale des pénalités de retard dans les marchés publics et accord-cadres.

- **Dire** que la Présidente de la Communauté d'Agglomération rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante,
- **Dire** que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet d'une délégation à la Présidente seront prises, en cas d'empêchement de la Présidente, par un Vice-Président pris dans l'ordre des nominations.

Délibération n° DEL2025_005

OBJET : Collaborateur de cabinet - maintien des emplois créés en 2020

Le Code général de la fonction publique dispose dans ses articles L.333-1 à L.333-11 que l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions. L'autorité territoriale doit, lors de ces recrutements, respecter les interdictions prévues par ces mêmes articles.

Le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales prévoit en article 13-1, l'effectif plafond du nombre des emplois de cabinet selon la strate démographique des EPCI, au cas de la communauté d'agglomération du Cotentin, ce nombre est de cinq.

Les collaborateurs de cabinet assurent notamment un rôle de conseil auprès de l'autorité territoriale, la communication du Président, la relation avec la presse, le suivi de certains dossiers spécifiques ou encore la tenue des agendas.

Il vous est précisé, en outre, qu'il appartient en propre, à l'autorité délibérante de définir pour chaque collaborateur :

- les fonctions exercées,
- le montant des rémunérations individuelles, sachant que celles-ci ne peuvent être supérieures à 90% soit de l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par un fonctionnaire, soit de l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité. Le grade de référence sera DGA strate de 150 000 à 400 000 habitants pour le traitement indiciaire et l'indemnité d'emploi.

En fonction des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au conseil d'agglomération :

- la création de cinq emplois de cabinet,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser le président à signer les contrats de recrutement.

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 172 - Contre : 4 - Abstentions : 13) pour :

- **Créer** cinq emplois de cabinet au sein de la Communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Autoriser** la Présidente à recruter sur ces emplois les personnes de son choix et à fixer leurs missions, avec effet au 13 mars 2025.
- **Inscrire** les crédits afférents à ces emplois au chapitre 012. Le montant des crédits est déterminé de façon à ce que : d'une part, le traitement indiciaire ne puisse être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi de DGA state de 150 000 à 400 000 habitants ; d'autre part, le montant des indemnités ne puisse être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire servi à l'emploi de DGA state de 150 000 à 400 000 habitants.
- **Prendre** en charge les frais de déplacement de ces collaborateurs de cabinet selon les modalités du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics.
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les contrats de recrutement.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont mises à disposition du public au siège et consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'adresse suivante : www.lecotentin.fr.

La séance est levée à 21h30.

La Présidente



Christèle CASTELEIN

Le Secrétaire de séance

Sébastien FAGNEN